des affaires étrangères, et M. le Ministre de l'intérieur, et par votre haute intervention obtenir que les formalités nécessaires, lorsque l'accord que nous espérons réussir, sera intervenu s'accomplissent avec toute la célérité possible, vous auriez obtenu un titre de plus à la reconnaissance de la Ville de Calais.

Je porte un toast à la France, à la République et à son président.

Discours de M. Pagniez

Président de la Chambre de Commerce

M. Pagniez, président de la chambre de commerce, s'est exprimé en ces termes :

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de vous présenter les membres de la chambre de commerce de Calais, qui viennent saluer en vous l'éminent homme d'Etat que la France républicaine a élu au poste le plus élevé, dans un élan irrésistible.

La vieille cité laborieuse de Calais est heureuse et fière que vous ayez bien voulu vous arrêter un instant dans ces mers, au retour de ce voyage triomphal que vous venez de faire dans la grande Angleterre.

Les acclamations enthousiastes et sympathiques dont a été entouré le Président de la République, qui personnifie la France d'une façon à la fois si digne et si noble, nous ont été droit au cœur et nous en sommes profondément reconnaissants à nos fidèles amis de l'Entente cordiale.

Nos respectueux remerciements vont aussi au grand citoyen dont les hautes qualités morales et les vertus civiques font l'honneur et l'espoir du pays, qui voit en vous, M. le Président, le défenseur convaincu des libertés commerciales et industrielles dont le monde du travail a besoin ; en vous enfin qui repose la confiance qui permet d'envisager l'avenir avec le calme nécessaire pour la plus grande prospérité du commerce et de l'industrie qui aident dans une large part à la richesse et la force de la France.

Ainsi que vous le savez Monsieur le Président, Calais est le centre le plus important de l'industrie des tulles et dentelles mécaniques, dont la renommée est universelle.

Permettez-moi, au nom de cette industrie, de formuler le vœu que nos relations internationales deviennent de plus en plus cordiales, que les barrières douanières s'ouvrent de plus en plus larges pour laisser à nos belles et fines dentelles la faculté de faire apprécier à l'étranger et principalement sur la Nouveau-Continent le goût essentiellement français.

Je voudrais aussi parler de notre beau port, auquel Monsieur le Président Carnot vint donner une nouvelle vitalité en 1889, en ouvrant au commerce maritime le grand bassin qui porte son nom.

La chambre de commerce, vaillamment secondée par Messieurs les ingénieurs, a fait tous ses efforts pour tenir le port de Calais à la hauteur des espoirs qu'il avait fait naître, il est de plus en plus apprécié pour l'excellence de ses installations et de ses services de voyageurs. Mais des sacrifices sont encore nécessaires, des projets sont à l'étude pour le mettre à la hauteur des exigences du trafic moderne.

Nous aurons pour cela besoin du concours bienveillant du Gouvernement et pour faciliter notre tâche, nous nous permettrons de solliciter l'appui de votre haute autorité.

Monsieur le Président,

Au nom des commerçants et des industriels de sa circonscription, la chambre de commerce de Calais vous remercie à nouveau chaleureusement du grand honneur de votre visite.

Elle vous présente ses respectueux hommages et avec ses vœux les plus sincères, elle vous prie de bien vouloir accepter le modeste souvenir qu'elle se permet de vous offrir pour vous rappeler votre passage en notre cité.

Discours de M. Poincaré

M. Poincaré répond alors à ces deux discours :

M. le Président, M. le Maire, Messieurs,

Laissez-moi d'abord remercier l'industrie calaisienne du charmant souvenir qu'elle veut bien m'offrir et de la gracieuse présentation qui m'en a fait cette aimable et souriante jeunesse. Je conserverai précieusement, en mémoire de votre accueil, ces produits de votre ville. C'est un agréable devoir pour le Président de la République, de rendre un hommage d'admiration à ceux qui répandent au dehors le goût français.

Lorsque vos tulles et vos dentelles s'exportent sur les grands marchés du monde, ils y introduisent un peu de notre influence artistique et morale. Je n'ai pas besoin de vous donner l'assurance que les pouvoirs publics veilleront toujours avec sollicitude à la prospérité d'une industrie si justement célèbre, si importante pour la richesse de votre ville et pour le sort des ouvriers calaisiens. Rien de ce qui intéresse votre belle cité ne saurait d'ailleurs me laisser indifférent, et je retiens soigneusement les vœux que vous avez bien voulu m'exprimer, soit au sujet des terrains qui avoisinent le plage, soit à propos de l'amélioration et de l'agrandissement du port. Je signalerai aux ministres compétents les questions qui vous préoccupent et vous pouvez être assurés de rencontrer chez les administrations qui étudieront vos projets, et chez le gouvernement qui en décidera, le désir sincère de favoriser l'extension de Calais et le développement de son commerce.

Lorsque vous songez ainsi à l'avenir de votre ville, vous voulez, messieurs, qu'il soit digne du passé. Vous êtes fiers de votre histoire et vous avez raison, car, jusque dans les heures de tristesse, vos ancêtres ont fait preuve de vaillance et d'abnégation. Mais où sont les rivalités et les luttes d'autrefois? Les deux peuples dont les dissentiments ont si longtemps influé sur notre destinée, sont maintenant unis dans une même pensée de concorde et de paix. L'accueil qui vient d'être fait par la ville de Londres au représentant de la France est une nouvelle manifestation de leur amitié. Et puisque c'est à Calais que j'ai, pour la première fois, l'occasion de prendre la parole à mon retour, vous me permettrez d'envoyer d'ici, à la noble nation britannique, avec l'expression profondément émue de ma gratitude, le salut cordial de la République française.

Le Départ de Calais

Le président passe en revue, sur la place de l'Hôtel de Ville, les sociétés locales, patriotiques, mutualistes, de gymnastique et de préparation militaire de vétérans et d'anciens combattants à qui, dimanche dernier, fut remise la médaille de 1870. Le président remarque les groupes de fillettes des écoles communales costumées suivant les usages des anciennes provinces françaises.

Le chef de l'Etat remonte ensuite dans la ramomé présidentielle pour regagner la gare centrale d'où son train repartit pour Paris à 3 h. 40, au milieu des acclamations de la foule.

Un télégramme de M. Poincaré au roi d'Angleterre

Voici le texte du télégramme que le Président de la République a envoyé au roi George V, en quittant l'Angleterre :

« A Sa Majesté George V, roi du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires au-delà des mers, empereur des Indes.

« Avant de quitter le sol de l'Angleterre, je tiens à renouveler à Votre Majesté l'expression de ma reconnaissance pour son accueil si amical et pour toutes les attentions qu'elle a eues envers le représentant de la France. Emporte un souvenir ému de la magnifique réception que m'a faite partout où j'ai passé le peuple britannique. Je prie Votre Majesté de vouloir bien transmettre à Sa Majesté la Reine, mes remerciements respectueux, et de croire à ma constante amitié.

« Signé : RAYMOND POINCARÉ. »

Lettre de l'abbé Lemire

Nous avons publié, il y a quelques jours, une très intéressante et très belle lettre de M. Georges Clémenceau, ancien président du Conseil, directeur de l'*Homme Libre*, à l'abbé Lemire, député du Nord.

L'abbé Lemire a envoyé à M. Clémenceau la réponse qu'on va lire, publiée dans l'*Homme Libre* :

Mon cher Président,

Il faut donc vous répondre puisque vous l'avez annoncé. Je vous avais écrit que j'en avais l'envie. En le racontant à vos lecteurs, avec ces deux mots d'*annexe* : « ce sera *pour nous plaisir et honneur* », vous m'avez *gentiment forcé la main*. Je ne m'en plains point.

Moi aussi, j'ai plaisir à vous écrire.

D'abord, j'ai à vous remercier publiquement de m'avoir tendu « une perche de sympathie ». Ce faisant, dans les circonstances présentes, vous avez *réjoui* tous mes collègues de la Chambre. Eux comme vous ont un vieux fond slavique, doublure de le clergé français, ami de la paix et du pays. Vous me l'avez fait comprendre un jour en me prenant familièrement le rabat et en me disant : « Gardez ça, mon cher abbé ; vous êtes comme les curés de chez nous ».

Il paraît aussi que le portrait que vous avez fait de moi — rustique architecture, idéalisme candide, un peu provincial, avec des jardins ouvriers autour — est réussi. C'est du bon Clémenceau, m'a dit Viviani, en le lisant avec moi dans la bibliothèque.

Mais ce qui m'a touché personnellement le plus, mon cher Président, c'est qu'dans vos phrases enveloppantes ou saccadées, malgré quelques pointes qui relèvent ainsi aigrir, il y ait tant d'humanité compatissante !

Votre article, presque câlin, est *au fond* triste. Vous me plaignez sincèrement.

Je le comprends. Je sens bien qu'mon cas n'est pas de ceux qui prêtent à rire.

Après vingt ans, quitter la Chambre, tourner le dos à mes électeurs, m'éloigner de Paris, cela ne se fait pas de gaîté de cœur.

C'est quelque chose de ma vie la plus intime qui s'en va, qui se déchire.

Et je vous avoue que je ne vais plus au Palais-Bourbon avec le même entrain.

Les choses et les gens ont déjà fait de me faire des adieux.

Suis-je celui qui ne reviendra plus ?....

Et néanmoins ce n'est pas pour cela que je vous écrie.

Ce qui m'y a décidé, c'est votre dernier mot : « O prêtre cruellement éprouvé, il n'y a que du choisi entre l'absolutisme et la liberté ! »

Eh quoi ! Ce serait là ma religion ! Et ce dilemme serait imposé à moi, à tous les prêtres, à tous les catholiques !

Je suppose que je souffre, que je sois victime. Cela peut m'arriver comme à d'autres. Je n'ai qu'à courber la tête.

Ce qu'il y a de grave, c'est que vous attribuez cela à un système, c'est que vous dites que c'est latal, logique, nécessaire.

L'absolutisme chez nous, catholiques. La liberté ailleurs, chez vous.

Mais ce serait la condamnation irrévocable de notre Eglise !

Et sous prétexte de ménager ma situation personnelle et de garder un silence prudent, je ne puis laisser passer de telles choses.

Ni vous ni moi n'avons l'intention d'engager une discussion théologique.

Mais je puis bien rappeler que c'est depuis qu'il y a des chrétiens dans le monde que l'absolutisme est condamné, et condamné sous toutes ses formes.

Autour de vous, à côté du Christ, l'autorité est dominatrice, elle cherche son bien à elle, son utilité ; elle asservirait ses sujets à ses fins. Il n'en sera plus ainsi. A l'autorité « jouissance » personnelle, le substitue l'autorité « service social ». De même que je suis venu pour servir et non pour être servi. Depuis lors le père n'est pas considéré comme le propriétaire de ses enfants, ni le roi comme le tyran de son peuple. Et le pape s'appelle le serviteur des serviteurs de Dieu.

Tyrannie, despotisme, absolutisme, tout cela est écarté à tout jamais par la libération chrétienne.

***

J'ai appris autre chose dans mon vieil évangile :

« *A César ce qui lui revient, à Dieu ce qui lui appartient* ».

C'est la distinction du temporel et du spirituel.

Encore un rempart contre l'absolutisme.

Il n'en était pas ainsi chez les païens où César était Dieu, ni chez les Juifs, où le théocratie régnait.

Il n'en est pas ainsi chez les ceux qui, par le syncrétisme ou l'hérésie, se séparent du trône chrétien.

Ils font le tsar pape ou appliquent l'axiome au nom duquel on fit toutes la guerres de religion : « Cujus regio, hujus religio ». La guerre de Trente-Ans, par exemple, qui a ensanglanté l'Europe, quand on disait : Pour être du Prusse, il faut être de Luther ; pour être de Genève ou de Londres, il faut relever de Calvin ou d'Henri VIII ; on n'est point français, si l'on n'est gallican.

Tout cela est contraire à la liberté des enfants de Dieu, à la distinction des deux puissances, la puissance civile et la puissance ecclésiastique, celle-ci préposée aux choses divines, celle-là aux choses humaines, chacune d'elles supérieure dans son genre, ayant sa sphère où elle exerce de plein droit son action. C'est le principe nouveau. Et toute confusion entre les deux puissances est chose mauvaise, nuisible. Là est l'absolutisme.

L'Eglise romaine n'est pas l'empire romain.

***

Ce n'est pas tout. Ces deux autorités distinctes, l'autorité civile et l'autorité religieuse ont des règles, des limites, une organisation. La « sac vide, sac jubeo, sic proratione voluntas », que vous ai moi, mon cher président, avons raison d'en clas-

siques latins, n'est pas plus applicable à l'Eglise qu'à la société civile.

Je dirai même que la plupart des règles du droit administratif ont leur origine dans les principes du droit canon, principes protecteurs de la liberté, de la dignité humaine.

On ne peut pas faire à l'Eglise de plus sanglant affront que de lui attribuer le néfaste quasi dévoyeur rampant partout, détestable dans l'ordre religieux. Aucune discipline, pas plus la nôtre que celle des militaires, ne comporte cela. Arrière donc ceux qui confondent avec le catholicisme vrai je ne sais quel catholicisme d'Espagne qui révoltait nos pères et qui irritait le

Très franc et très chrétien pays de France.

Nous sommes les mêmes. On me dit plus « Sa Majesté très chrétienne ». Mais gratter l'épiderme du Français d'aujourd'hui et vous avez immédiatement le sens très chrétien du plus pur évangile, même chez les non-pratiquants, de l'Evangile qui n'est complet et vrai que dans l'Eglise catholique.

Voilà pourquoi je suis peiné quand un vrai Français comme vous qui sait manier une épée et tenir une plume, me dit : « Abbé, mon cher abbé, il y a l'absolutisme et la liberté. Votre choix à vous est tait : c'est l'absolutisme ! »

Non, mon cher président, c'est l'autorité avec la liberté.

Comme vous, dans la famille, dans l'Etat, partout où il y a un lien social, un pacte social, je dois, moi, dans l'Eglise, concilier les deux. Sans cela la liberté, c'est l'individualisme anarchique et l'autorité, c'est l'absolutisme.

Eternel problème ! Solution toujours imparfaite en pratique.

Nous aurions beaucoup à dire là-dessus.

Mais, mon cher président, j'ai déjà dépassé toutes les bornes permises.

Je m'en excuse et je me hâte de vous dire ceci en conclusion.

Me personne n'est rien.

L'institution catholique à laquelle j'ai donné ma vie importe avant tout.

Elle ne doit être ni taussée ni méconnue à cause de moi. Il ne doit pas être dit que le cas de l'abbé Lemire aura démontré l'absolutisme romain.

Voilà pourquoi je vous ai écrit.

Nous sommes séparés, dites-vous, par une question d'habillement.

Pas même.

La soutane ne signifie pas une investiture religieuse dans l'enceinte du Parlement.

Elle signifie une liberté politique et l'usage d'un droit commun.

Si elle devait, dans l'accomplissement d'un mandat tu dans l'exercice d'une fonction publique, signifier autre chose, signifier une survivance ou un privilège, elle ne serait pas à sa place : vous seriez le premier à me dire qu'il y a lieu de tirer les conséquences dernières de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Mais elle est avant tout une patriotique collaboration au bien public. Et c'est bien ainsi qu'elle est reçue par mes collègues en frac.

Je la porte quelquefois dans nos vieilles maisons ministérielles, où il y a dans les vestibules de vieux portraits de bons serviteurs du pays. Je ne puis voir chez le Garde des Sceaux celui de Michel de l'Hôpital sans me rappeler le mot fameux :

« Ni huguenot ni papiste, mais bon chrétien et bon Français. »

Ecartons les vocables de colère et de haine, les vocables excessifs venus d'Allemagne ou d'Angleterre qu'écartait le patriotique chancelier.

Vous m'avez parlé de Louis XIV.

Je vous répondrai Henri IV.

Au revoir, mon cher président.

Abbé LEMIRE,
Député du Nord.

Au groupe d'entente démocratique

Le nouveau groupe d'entente démocratique s'est réuni hier et s'est prononcé en faveur du projet sur le service de trois ans. Une commission a été chargée de rédiger une déclaration à la tribune destinée à faire connaître les motifs de cette détermination.

Cette commission est composée de MM. Lebrun, Joseph Reinach, Maginot, Maurice Maunoury et André Lefèvre.

Le groupe s'est également occupé des moyens de clôturer à la Chambre le débat sur la loi militaire avant les vacances parlementaires.

Le groupe a reçu sept nouvelles adhésions, parmi lesquelles celle de M. Millerand. Il a d'autre part reçu cinq démissions parmi lesquelles celle de M. Besnard.

Le nombre des membres adhérents est actuellement de 105.

Démission du cabinet hollandais

Le cabinet des Pays-Bas est démissionnaire.

C'est à la suite de l'échec subi par le gouvernement aux récentes élections législatives, où les éléments de gauche l'emportaient de cinq voix sur les partisans du ministère que M. Heemskerk, président du Conseil et ministre de l'intérieur, a remis entre les mains de la reine sa démission et celle de ses collègues.

Le cabinet qui vient de se retirer avait été appelé au pouvoir le 12 février 1908.

Les sucres et les laines
AUX ÉTATS-UNIS

Washington, 27 juin.

Le caucus en assemblée plénière du groupe démocrate du Sénat a adopté les articles du Tariff bill en faveur de la franchise des sucres et des laines.

AU SÉNAT

Après l'éloge funèbre, par le Président, de M. Richard Waddington, sénateur de la Seine-Inférieure, M. Ch. Dumont dépose le projet relatif au 7e douzième provisoire. Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Le secret du vote

On reprend la discussion sur la disposition de loi ayant pour but d'assurer la sincérité du vote.

Après quelques observations de M. Lafferthac, le projet est adopté.

L'octroi de Lille

Le Sénat adopte les projets de loi autorisant la prorogation des surtaxes aux octrois de Lorient, Marseille et Lille.

Le douzième provisoire

Le septième douzième provisoire est ensuite adopté par 254 voix contre 4.

Les crédits budgétaires sont également adoptés et la séance est levée à sept heures.

Séance jeudi prochain.

A la Chambre des Députés

Le septième douzième
Les dépenses militaires

La Chambre a consacré toute sa séance d'hier matin au vote de divers crédits et de reports de crédits de l'exercice 1912 à l'exercice 1913, notamment en ce qui concerne les dépenses du Maroc et le budget annexe des chemins de fer de l'Etat. Mais c'est surtout le septième douzième du budget de 1913 applicable au mois de juillet qui a donné lieu à un long débat et à des explications importantes à propos des ressources à créer pour couvrir les dépenses militaires.

M. Caillaux et M. Dumesnil, radicaux, ont déclaré qu'ils ne voteraient pas le septième douzième, le ministre des finances n'apportant pas un programme financier d'ensemble comme le commande la situation.

M. Lenoir a imputé la responsabilité du vote final du budget au ministre des finances qui a apporté devant la commission des propositions de taxes inacceptables. Pour marquer sa défiance envers un tel procédé, il déclare qu'il ne votera pas le septième douzième.

M. Jaurès a proposé l'ajournement du vote sur le septième douzième jusqu'à ce que le gouvernement ait apporté des projets de taxes pesant sur les classes riches afin de couvrir les dépenses du programme militaire. Il a fait remarquer que l'Allemagne avait imposé aux classes dirigeantes les sacrifices nécessités par les armements nouveaux.

C'est à deux jours d'intervalle que le Reichstag a voté les armements nouveaux et les mesures fiscales à l'aide desquelles l'Allemagne va faire face aux dépenses militaires.

En France, au contraire, on vote d'abord le programme militaire, mais on se garde bien de dire à quelles ressources on aura recours afin de ne pas laisser monter la colonne des sacrifices fiscaux de la bourgeoisie. On veut combiner une tactique d'urgence dans le vote des dépenses avec une tactique d'ajournement dans le vote des recettes.

M. Barthou, président du conseil, a répondu que le pays verra clair dans la tactique par laquelle M. Jaurès et le parti socialiste prétendent s'opposer au vote du budget. Il est, quant à lui, résolu à poser la question de confiance sur l'adoption du budget.

Pour anormale que soit la situation du budget de 1913, elle n'est pas exceptionnelle. Une semblable situation s'est produite en 1911. D'ailleurs le débat que demande M. Jaurès sur les ressources à créer pour faire face aux dépenses militaires sa produira aussitôt après le vote sur le projet de loi relatif au service de trois ans. Si le Parlement et le gouvernement demandent au pays un sacrifice particulièrement lourd, ce sacrifice doit avoir pour conséquence un impôt sur la richesse acquise, un impôt qui pèse non sur les classes pauvres mais sur les contribuables aisés et riches.

M. Calliaux. — Pour la totalité des dépenses militaires, bien entendu. (Applaudissements à gauche).

M. Barthou termine en disant que M. Jaurès excelle à détourner les questions et que dans celle-ci il a affirmé une fois de plus son hostilité contre le gouvernement.

Celui-ci le met bien à l'aise en posant la question de confiance, puisqu'en repoussant le douzième, le parti socialiste votera à la fois contre le gouvernement et contre le budget.

M. Jaurès prend acte des déclarations de M. Barthou. Il en conclut que la Chambre ne se séparera pas avant d'avoir fait face à l'énorme déficit creusé par l'accroissement des dépenses militaires.

M. Cochery, président de la commission du budget, déclare que la commission a déjà commencé l'examen des moyens financiers destinés à faire face aux dépenses militaires. Elle est unanime à vouloir que les ressources nouvelles soient demandées à ceux qui possèdent. Elle apportera son rapport de manière que la Chambre puisse statuer avant de se séparer.

M. Jaurès déclare que dans ces conditions il a satisfaction et retire sa motion.

Par 477 voix contre 93, le projet de 7e douzième est adopté.

La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

M. Paul Deschanel préside.

La marine marchande

Par une question qu'accepte le gouvernement, M. de Kerguézec demande qu'on remédie le plus tôt possible aux inconvénients de la loi de 1907 sur la réglementation du travail à bord des navires de commerce.

Cette loi, votée à la hâte et sans débat au début d'une séance, lèse les petits caboteurs. Un petit bateau de 30 tonnes paye 240 francs de droit de visite par an comme un transatlantique de 12,000 tonnes.

M. Vaillant. — Sur l'un comme sur l'autre il faut assurer les conditions d'hygiène aux travailleurs.

M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, répond.

La question est double : question d'espèce, question de principe. Sur le premier point il est impossible au ministre de ne pas couvrir l'administration de l'inscription maritime, qui n'a fait qu'appliquer la loi.

Sur la question de principe, il est certain que la loi de 1907 impose des charges trop lourdes et des vexations inutiles au petit armement.

On aborde ensuite la proposition de loi de M. Engerand tendant à protéger l'industrie des pêches maritimes par une réglementation des taxes d'octroi sur le poisson de mer.

M. de Monzie expose qu'actuellement les taxes d'octroi sur le poisson de mer sont des taxes sur la pêche, des taxes spécifiques ; elles sont lourdes. La proposition tend à les remplacer par des taxes plus démocratiques ; le poisson de luxe serait taxé à l'octroi comme le gibier, le poisson ordinaire comme la viande, le reste serait exempté.

M. Anbriot, député de Paris, demande que la proposition soit applicable à Paris, chaque commune ayant le droit de l'appliquer ou non, comme maîtresse de ses tarifs d'octroi.

M. Engerand. — Paris a déjà des taxes très démocratiques ; la nouvelle loi augmenterait les tarifs sur le poisson ordinaire et les diminuerait sur le poisson de luxe.

M. Jaurès. — Non ; et Paris réclame contre ces taxes qui lui sont infligées.

M. Aubriot. — La proposition porte que la loi n'est pas applicable à Paris ; la demande par amendement qu'elle lui soit applicable. L'amendement est adopté. La proposition l'est également.

LES PERQUISITIONS

On reprend la discussion des interpellations sur les incidents militaires et sur les perquisitions qui en ont été le sujet.

M. Albert Poulain continue son discours de vendredi sur les perquisitions opérées au journal « le Socialiste ardennais ».

M. Delahaye. — Dans le Nord on a fermé un établissement parce qu'il recevait des soldats qui fréquentaient un patronage catholique.

M. Chesquière. — Cela est vrai, mais l'interdiction ne dura que 48 heures.

La vérité est que la liberté commerciale n'est pas respectée.

M. Delahaye. — Alors : Vive la liberté ! A bas la République ! (Rires).

En terminant, M. Poulain, qui est socialiste unifié, invite tous les républicains à s'unir contre le gouvernement, qu'il qualifie de nationaliste et de réactionnaire.

Discours de M. Brenier

M. Brenier succède à M. Poulain.

Il proteste à son tour contre les perquisitions arbitraires ordonnées par le gouvernement.

Il se plaint tout particulièrement que des affiches du parti socialiste, légalement apposées sur les murs, aient été lacérées non seulement par des agents de police, mais par des officiers.

Malgré tout, la campagne entreprise continuera ; eux 150,000 signatures déjà recueillies en faveur de notre pétition, s'ajouteront d'autres.

Il conteste d'ailleurs que les manifestations qui se sont produites dans les casernes, soient venues par l'extérieur.

Elles sont nées du soldat, à l'idée de rester une année de plus à la caserne.

UN INCIDENT

Répondant ensuite à M. Briant, qui a soulevé dans son discours la nécessité pour l'armée d'avoir une autorité morale, l'orateur se demande si cette autorité morale existe toujours parmi les officiers qui font partie de la ligue militaire, dont il est le président et qui n'a d'autre but que de combattre la République.

M. Briant. — L'autorité morale existe chez tous les officiers, sauf chez ceux qui se discréditent eux-mêmes. (Protestations à l'extrême gauche).

Voix nombreuses. — De qui voulez-vous parler ?

M. Briant. — Je veux parler de ceux qui sont allés à la salle Wagram pour entendre chanter l'« Internationale » et l'« Hymne au 17e ».

M. Augagneur. — C'est absolument inexact ; j'ai assisté à la réunion de la salle Wagram et je n'en fais gloire.

Tous les discours qui ont été prononcés combattaient le service de trois ans, mais ils étaient néanmoins animés du plus pur sentiment patriotique.

J'aurais voulu entendre ici les discours que j'ai entendus là-bas.

Pas un instant l'assistance ne s'est livrée aux manifestations dont on parle et je suis parti l'un des derniers.

J'ajoute même que si parmi les 5000 personnes qui étaient présentes, quelques-unes avaient fredonné — et ce n'est pas vrai, — l'« Internationale » et l'« Hymne au 17e », on n'aurait pas le droit pour cela de dire que les autres assistants partageaient les mêmes sentiments.

M. Puglissi-Conti. — Qu'en pense le général Pedoya ?

M. Pedoya. — Je devais en effet assister à la réunion de la salle Wagram, mais je n'ai pu m'y rendre.

Lorsque j'ai lu dans les journaux qu'on y aurait chanté l'« Internationale » et l'« Hymne au 17e », j'ai voulu me renseigner ; de l'enquête à laquelle je me suis livré, il ressort de toute évidence qu'aucun chant révolutionnaire n'a été proféré.

M. Brenier, poursuivant ses explications, élargit le débat et reproche aux gouvernements qui se sont succédé depuis de longues années, de ne s'être résolus que contraints et forcés à réaliser les quelques lois sociales, dont le monde du travail a pu bénéficier.

Le projet sur la réduction des heures de travail n'a été appliqué en France que longtemps après l'avoir été dans plusieurs pays étrangers ; l'impôt sur le revenu est appliqué partout, sauf en France. Il en est ainsi de toutes les réformes fiscales et sociales.

Partout elles sont réalisées avant de l'être en France.

En terminant l'orateur met tous les républicains en garde contre le mouvement nationaliste qui, selon lui, devient de plus en plus menaçant.

Il n'en veut pour preuve que la campagne entreprise contre la C.G.T., mais dit-il, cette organisation subsistera malgré tout, elle est indispensable à la classe ouvrière.

Discours de M. Paul Meunier

M. Paul Meunier développe à son tour son interpellation sur l'application que le gouvernement entend faire de la loi du 28 juillet 1904 et sur les mesures qu'il compte prendre pour empêcher les perquisitions abusives de la police judiciaire, au domicile des citoyens.

Il demande notamment au gouvernement si, dans les instructions données aux préfets, ceux-ci ne borneront à poursuivre les auteurs d'articles, les orateurs qui, dans des réunions publiques, auront engagé des militaires à la désobéissance ou à la discipline, ou et en vertu de l'article de la loi de 1894, ils poursuivront également les citoyens qui dans des entretiens privés, auraient prononcé des paroles considérées comme tendant à ce but.

Il demande au garde des sceaux de lui répondre nettement sur ce point.

Il demande au ministre de la justice quelles instructions il donnera demain aux parquets pour empêcher le retour des abus qu'il vient de signaler.

Il croit que des instructions fermes et précises du garde des sceaux seraient suffisantes pour arriver au résultat que tout le monde doit souhaiter ici.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

Les crédits

Sur la proposition du Président la séance est suspendue à 6 h. 05 pour une durée de 20 minutes, afin de permettre à la commission l'examen d'un des projets de crédits voté à la séance de ce matin et qui a été modifié par le Sénat.

La séance est reprise à 6 h. 35.

M. Noulens, rapporteur général du budget, expose que le Sénat a cru devoir modifier pour une question de forme, un projet de crédits reporté sur l'exercice 1912 à l'exercice 1913.

Au lieu de les considérer comme crédits supplémentaires, ces crédits s'ajouteront comme crédits additionnels au douzième provisoire voté ce matin par la Chambre.

Il s'agit d'une somme de 44 millions qui va augmenter d'autant le déficit du budget de 1913.

M. Noulens considère que la procédure adoptée par le Sénat est irréprochable.

En conséquence il propose à la Chambre de l'accepter.

Le projet est adopté à l'unanimité de 469 votants.

Sur la demande de M. Charles Benoist, la Chambre décide l'inscription à son ordre du jour, après l'interpellation de M. De Lanessan, sur le déplacement des forces navales de l'Atlantique, qui doit suivre la discussion du projet militaire, le projet de loi sur la réforme électorale.

La séance est levée à 6 h. 50 et renvoyée à jeudi deux heures, pour la suite de la discussion sur les projets de loi, sur le service de trois ans.

L'Enseignement technique

COMMISSION PERMANENTE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

La commission permanente du comité départemental de l'enseignement technique a été réunie à la préfecture le 11 juin 1913.

Le comité départemental dans sa séance du 31 janvier dernier, avait étudié, en ce qui concerne les industries mécaniques, le modèle de contrat d'apprentissage présenté par M. Lebbé, inspecteur général de l'enseignement technique. Il avait également fixé les termes suivant lesquelles, pour les professions se rattachant à ces industries, des certificats d'apprentissage pouvaient être délivrés.

De son côté, la sous-commission des industries mécaniques avait approuvé, dans sa séance du 11 février, les programmes types détaillés rédigés par M. Lebbé, relatifs à l'apprentissage dans les professions se rattachant à ces industries.

Sur la proposition de M. Lebbé, la commission décide l'impression et la publication d'une brochure contenant le modèle de contrat définitivement arrêté, les conditions d'obtention des divers certificats d'apprentissage et les programmes dont il vient d'être question. Cette brochure sera envoyée aux Chambres de Commerce, aux municipalités des centres d'industries mécaniques, aux organisations patronales et ouvrières ainsi qu'aux professeurs dont elle guidera l'enseignement.

Des brochures analogues seront publiées en ce qui concerne les industries autres que les industries mécaniques.

II — Un avis favorable est émis à l'appui de la demande adressée à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie par la municipalité de Cambrai à l'effet d'obtenir une subvention en faveur des cours professionnels qu'elle se propose de créer pour les industries du bâtiment, de la chaussure et du vêtement.

A l'occasion de cette subvention, M. Labouco, président, fait adopter un vœu tendant à ce que soient allouées aussi bien aux cours professionnels qu'aux écoles pratiques de commerce et d'industrie les subventions du ministère du Commerce et de l'Industrie à titre de participation dans les frais de première installation, (Construction des locaux et cours).

Un avis favorable est donné à la demande de subvention sur les fonds de l'Etat formulée en faveur des cours professionnels organisés par la chambre syndicale du bâtiment et des travaux publics de l'arrondissement de Lille.

La commission permanente a adopté ensuite, sur la proposition de M. Wauquier, le vœu suivant :

« Que dans ses manufactures, l'Etat insère des contrats d'apprentissage, qu'il y crée, en faveur des apprentis, des cours professionnels obligatoires ; qu'à la fin de ces cours, il délivre aux apprentis les plus méritants, et après examen, des certificats d'apprentissage ».

Est également admis un vœu tendant à ce que le ministère du Commerce puisse disposer d'un contingent spécial de distinctions honorifiques (rosettes d'officier de l'instruction publique, palmes d'officier d'académie, médailles de vermeil, d'argent et de bronze) permettant de récompenser les personnes qui s'occupent de l'enseignement professionnel et des œuvres d'apprentissage d'une façon très active.

Ces distinctions seraient conférées par le ministre du Commerce sur la proposition du préfet, après avis motivé de l'inspecteur général de l'enseignement technique.

La commission s'est ensuite occupée de la question du fonctionnement de la caisse départementale de l'apprentissage.

Elle a désigné pour faire partie du comité chargé de gérer cette caisse : président, M. Dron ; vice-président, M. Lebaucq ; secrétaire, M. Lambert ; trésorier, M. Lemayeur.

Sur la proposition de M. Vandier, il est émis le vœu qu'il soit créé, dans le département, une Université pour l'enseignement des industries textiles, comportant à la fois :

1° Des cours destinés aux apprentis et aux ouvriers ;

2° Des cours en vue de la formation des directeurs, des contremaîtres et des chefs d'atelier ;

3° Un enseignement supérieur destiné à former des directeurs d'usine et d'industries textiles.

En donnant le compte rendu de la réunion de la commission permanente, nous sommes heureux de signaler que M. Waag, membre de cette commission, a obtenu une lettre de félicitations de M. le ministre du Commerce pour le zèle et le dévouement qu'il apporte aux œuvres d'apprentissage.

M. le ministre a également accordé des médailles d'argent et de bronze aux meilleurs élèves des cours organisés par la chambre syndicale métallurgique de Lille et par la chambre syndicale des patrons confiseurs et pâtissiers de Lille.

Récompenses pour actes de courage

Les récompenses suivantes ont été accordées pour acte de courage :

NORD. — Médaille de bronze : MM. Louis Leroy, à Estaires, et Emile Ernoul, à Hazebrouck.

Mentions honorables : MM. Jules Cocheteux, employé de bureau à Lille ; Désiré Dehaut, wattman à Lille ; Joseph Labiola, cultivateur à Thiverceelles ; Camille Dorchier, contremaître maçon à Lambersart ; Henri Crépin, sergent à la compagnie des sapeurs-pompiers de Roubaix.

MM. Joseph Houtz, marinier à Aubry ; Narcisse Fossart, marinier à Dunkerque ; Emile Leplat, rattacheur à Tourcoing.

Lettres de félicitations : MM. Victor Dumont, contremaître de rubanerie à Comines ; Célestin Liénard, serrurier à Maubeuge ; Paul Duriez, garçon livreur à Lille ; Théophile Hermebel, cantonnier à Morbecque ; Achille Lambin, employé de commerce à Comines ; Joseph Papeghin, bourrelier à Seclin ; Amédée Beyaert, journalier à Fâches-Thumesnil.

PAS-DE-CALAIS. — Mention honorable : M. Augustin Dupont, boucher à Harnes.

BAPTÊME
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
93, rue Nationale, Lille
sp.1